

# Saleux infos

## Bulletin AOUT 2020

Monsieur Ernest CANDELA nous a quittés le 14 JUILLET dernier



Je souhaite rendre hommage à l'homme qu'il a été pendant ces 19 années de mandat en tant qu'adjoint ou maire.

Les nombreux témoignages, reçus en mairie, ainsi que la présence importante de personnes de la commune ou extérieures à la commune lors de la cérémonie, montrent à quel point M.CANDELA était un homme apprécié et aimé par la majorité d'entre vous.

Ernest était un homme dévoué, un homme au service de la nation, un homme avide de savoir, un homme qui n'hésitait pas à faire passer les besoins des Saleusiennes et Saleusiens avant les siens.

C'était aussi, un homme de caractère, fougueux, râleur parfois, mais derrière tout cela, il y avait un homme au grand cœur, un homme bon, généreux et sincère.

La construction de la cantine scolaire à l'école Joliot Curie, actuellement la construction de la nouvelle école maternelle Louise Desgardin font partie de ses plus grands projets.

Nous nous souviendrons de lui.

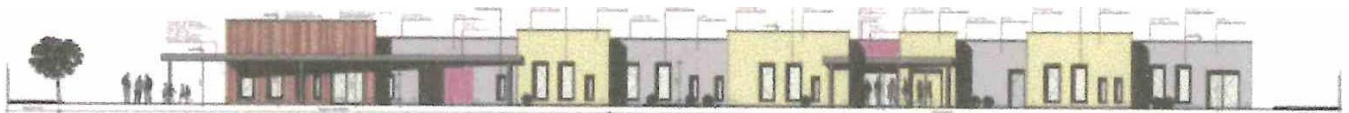
Isabelle RAMBOUR

### A noter



**Permanence de madame le Maire** : chaque jeudi de 17h00 à 18h30, priorité aux rendez-vous pris préalablement  
**Permanences du CCAS** : Mesdames Annie PETIT-GAS et Béatrice NIQUET se tiennent à la disposition des administrés qui rencontreraient des difficultés financières ou administratives pour leur venir en aide.  
Elles reçoivent chaque mardi de 10h00 à 12h00 ou sur rendez-vous (03.22.33.27.27)

### Construction de la nouvelle école maternelle

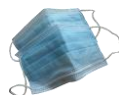


Les travaux de la nouvelle école maternelle ont commencé.

La mise en route du gros œuvre, provoque quelques désagréments auprès de certains riverains résidant à proximité (horaires matinaux). La canicule de ces derniers jours (38° en extérieur pour la journée la moins chaude) a obligé la société à protéger ses salariés. Le code du travail oblige les entreprises à adapter les horaires des ouvriers exposés à de fortes chaleurs. L'application de cette obligation incombe à la société qui emploie les ouvriers du chantier et en aucun cas la commune ne peut intervenir.

Ces travaux sont prévus pour une durée d'environ 15 mois.

Nous vous informerons régulièrement de l'avancée de ceux-ci, par le biais du site internet ainsi que le *SALEUX Infos*.



### La lutte contre le coronavirus continue.

Dans la circulaire expédiée aux maires, Madame la Préfète de la Somme réitère les consignes sanitaires à suivre dans les lieux regroupant du public. Le port du masque, le strict respect des gestes barrières et la distanciation physique sont les mesures indispensables pour continuer à préserver la santé de tous. Un affichage informant de ces obligations est mis en place dans les différentes salles communales et métropolitaines recevant habituellement plus de 10 personnes simultanément. Le non-respect de ces mesures est passible d'une contravention de 4<sup>ème</sup> classe (135 euros) et peut être lourdement sanctionné.

Nous sommes tous concernés par ce fléau pandémique et nous devons par conséquent agir de concert dans le bon sens pour endiguer la propagation du virus. Nous comptons sur votre vigilance et votre participation citoyenne.

## A propos de l'espace public

**1-Les déchets verts** : pendant les travaux pour la construction de la nouvelle école maternelle, la benne pour les déchets verts sera placée à l'entrée du parking Numa Buignet, sur le côté droit. Cette disposition est momentanée ; elle est décidée pour des impératifs de chantier (importante circulation de gros camions), pour des raisons techniques (conditions d'espace pour déposer et enlever la benne), mais aussi pour des raisons sécuritaires (en effet, les habitants de Saleux doivent pouvoir accéder à la benne sereinement.)

Rappelons une fois encore que le dépôt de sacs en plastique remplis, dans la benne ou autour de la benne, est strictement interdit. Nous faisons appel au sens civique de tous les Saleusiens pour maintenir les abords propres.

**2-Conteneurs particuliers** : les bacs verts (déchets ménagers) ainsi que les bacs jaunes (plastiques), ne doivent pas séjourner sur les trottoirs.

■ Sortie : la veille du ramassage, le soir.

■ Rentrée : le jour du ramassage, le plus tôt possible après le passage du camion.

Trop de conteneurs demeurent exagérément sur l'espace public. Le règlement est valable pour tous ; respectons-le.

**3-Herbes sauvages en agglomération** : le personnel d'entretien fait de son mieux pour tondre et désherber ; les efforts se concentrent sur les caniveaux, les zones de liaison piétonnière et les espaces verts. Lorsqu'une végétation sauvage, isolée pousse au droit des façades ou des clôtures, il est souhaitable que le traitement pour la faire disparaître soit mis en œuvre par les habitants : juste couper puis ébouillanter.

**4-Déjections canines** : il est interdit de laisser son animal de compagnie faire ses besoins sur la voie publique sans nettoyer ensuite. Le maître qui sort son chien doit être équipé pour pouvoir faire place nette le cas échéant. D'autre part, il convient d'éviter les parcs de jeux pour sortir son chien ; on peut comprendre l'énerverment des parents qui retrouvent des chaussures ou des vêtements souillés par des excréments canins après avoir laissé leurs enfants jouer dans ces parcs.

**Des photos de ces incivilités sont consultables sur le site de la commune**

## Rappel concernant le Tri Sélectif



BAC JAUNE⇒ Emballages en Plastique, en métal et briques alimentaires

BAC VERT ⇒ Ordures Ménagères

Papier et carton ⇒ A déposer au point d'apport ou à la déchetterie en fonction du volume  
Emballages en verre ⇒ A déposer au point d'apport

Un guide du tri d'Amiens Métropole est à votre disposition au secrétariat de la Mairie

## Nettoyons la nature

Organisée depuis plusieurs années, l'opération '*Nettoyons la nature*' est la version française d'une bonne idée née en Australie. Chacun est invité à donner un coup de main pour ramasser et trier les déchets abandonnés. Mégots de cigarettes, emballages, vieux journaux, boîtes de conserve : la chasse aux déchets est ouverte. L'an dernier, 550 tonnes de déchets ont été ramassées. Au-delà du résultat, c'est aussi l'occasion de montrer que chacun d'entre nous peut participer très simplement à la protection de la nature. Notre commune participe pour la première fois à cette action.

Rendez-vous à 10 H 00 le 26 septembre prochain devant la Mairie.

Nous comptons sur votre présence.

Pour vous inscrire, contacter la mairie au 03.22.33.27.27.

## Réouverture de la bibliothèque

La bibliothèque ouvrira de nouveau ses portes à partir du mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020 aux heures habituelles.

Vu la situation, les gestes barrières suivants seront à observer :

- Port du masque obligatoire
- Nettoyage des mains au gel antibactérien
- Pas plus de deux personnes dans les locaux
- Pas de consultation sur place
- Mise en quarantaine pendant 3 jours des documents rendus
-

## Rentrée scolaire : cantine et accueil périscolaire (rappel).

Parents n'attendez plus pour vous procurer le dossier et le remplir. Contactez le secrétariat de mairie aux heures habituelles d'ouverture (03.22.33.27.27) ; vous pourrez ainsi obtenir les renseignements nécessaires.

Nous vous rappelons que les factures mensuelles sont disponibles en consultation sur le site Berger-Levrault. Un courrier avec un code d'accès vous a été remis. Pour les nouveaux inscrits, un courrier sera envoyé pour préciser l'accès.

Voici les informations relatives aux horaires de rentrée.

### **Maternelle :**

L'entrée des élèves de maternelle s'effectuera comme en juin par la cour de récréation avec une entrée côté parc municipal rue Jean Catelas et une sortie côté mairie.

8h30 : entrée des élèves de MS et GS

9h00 : entrée des élèves de PS

### **Élémentaire :**

L'entrée des élèves en élémentaire s'effectuera uniquement par le parking (école Joliot Curie)

8h20 : entrée des élèves de Mme Cauchy et de M. Navarro

8h30 : entrée des autres classes élémentaires

## Service Enfance et Jeunesse

Reprise de l'ALSH du mercredi à compter du 2 septembre 2020

Les Inscriptions pour l'ALSH de la Toussaint 2020 se dérouleront du jeudi 1<sup>er</sup> octobre au mardi 13 octobre 2020

Pour tout renseignement, contacter madame VAILLANT Marie-Rose, responsable du service, au 03.22.89.22.35

## L'école de musique en péril.

Dès la rentrée 2019/2020 l'école de musique « Préludietto » s'est retrouvée en difficultés financières suite à la mise en place de la convention collective nationale de l'animation. Cette disposition est incontournable pour mettre l'école en conformité avec le code du travail et la faire entrer dans le schéma musical en vigueur dans la métropole. De ce fait la masse salariale s'est trouvée accrue et c'est un supplément de 10 000 euros que la trésorerie de Préludietto doit supporter sur l'exercice annuel. Pour améliorer la situation financière l'association avait envisagé des soirées avec repas à thème ainsi que l'ouverture à de nouveaux instruments (guitare, piano...). Malheureusement ces initiatives ont été stoppées par la crise sanitaire et le confinement dès le 17 mars.

La tenue d'une assemblée générale extraordinaire a exposé la délicate situation actuelle. Si aucune solution financière n'est trouvée d'ici au 30 septembre, il n'y aura pas assez d'argent pour boucler l'année scolaire 2020/2021. Il faudra alors décider l'arrêt de Préludietto.

La municipalité, Madame le Maire, soutiennent l'école de musique auprès du Conseil Départemental et d'Amiens Métropole. La survie de cette association passe inévitablement par un classement dans la catégorie « schéma », classement qui détermine le montant de la subvention nécessaire. Il est demandé par la Présidente de l'école ; il est d'autant plus justifié que les critères exigés sont appliqués par Préludietto. Dans sa réponse datant du 12 août Monsieur Savreux, Vice-Président chargé de la Culture, assure prendre le dossier de Saleux en considération et s'engage à apporter une réponse aux intéressés dans les plus brefs délais.

Affaire à suivre donc ; les élus locaux comme bon nombre de Saleusiens désirent voir l'école de musique poursuivre son action essentielle au plan culturel comme au plan social.

### **INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE DE MUSIQUE PRÉLUDIETTO.**

Elles auront lieu à l'école de musique (à côté de la salle espace Eugène Viandier) :

- le samedi 12 septembre de 9h à 12h

- le samedi 19 septembre de 14 à 17h

Sur Rdv (en raison de la crise sanitaire actuelle) ou en ligne.

Pour tout renseignement et prise de rendez-vous contacter la présidente : madame Berthe Christine au 06 88.14.59.23 le soir entre 18 et 21h.

## Chés vadrouilleus d'Saleux : c'est le sport pour tous.

L'association des vadrouilleus d'Saleux propose chaque dimanche matin une randonnée pédestre dans les environs du village : 8 à 10 kilomètres parcourus à une allure de sport-loisir dans une ambiance détendue, conviviale. Les personnes tentées peuvent rejoindre le groupe pour quelques séances avant d'intégrer l'association. Les vadrouilleus d'Saleux restent fidèles à leur objectif initial : entretenir le bien-être physique ainsi que le lien social entre tous les adhérents.

Renseignements : Maryse champion, Présidente (06.04.48.71.57)

## Orchestre d'harmonie de Saleux, c'est la rentrée.

Après la longue interruption liée à l'épidémie COVID 19, l'association musicale va reprendre son activité au début de septembre. L'assemblée générale se tiendra le 6 septembre et sera précédée par une reprise de la répétition pour l'orchestre, de 9h à 10h30. Cette assemblée ordinaire débutera à 11 h dans la salle Espace Viandier. Elle concerne tous les adhérents bien sûr, mais des personnes autres peuvent y assister et prendre des contacts si elles sont intéressées par la pratique musicale dans un orchestre d'harmonie.

Bien évidemment chacun doit entrer avec son masque, respecter les gestes barrières ainsi que la distanciation physique pour préserver la santé de tous les participants.

D'autres renseignements peuvent être obtenus en contactant le Président :

Didier Leblond : 06.84.65.85.81 / 03.22.38.98.95

## Assemblée Générale de la Bonne Entente.

L'association de loisirs qui rassemble des séniors de notre commune tiendra son assemblée générale le jeudi 10 septembre à partir de 14h 30 salle André Chauvin. Différents points seront à l'ordre du jour, notamment l'avancée des dossiers « sorties » pour le 4<sup>ème</sup> trimestre ainsi que les conditions de reprise de la réunion hebdomadaire du jeudi après-midi. Les personnes non adhérentes peuvent venir s'informer ce jour-là ; elles seront les bienvenues.

Bien évidemment cette Assemblée Générale n'échappe pas à la règle : obligation de porter le masque, distanciation physique et présence de gel antibactérien.

**Respectez ces consignes, pour vous-même et pour les autres**

## Nouveau sur Saleux

**AG menuiserie**, entreprise spécialisée dans la menuiserie, s'est installée au 13 Route de Conty.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter M.CAILLET Anthony au : 06.70.70.97.31 ou par mail à cette adresse : [contact@agmenuiserie.com](mailto:contact@agmenuiserie.com).

## Rénovation de La Poste

Le Bureau de Poste de Saleux sera fermé pour rénovation du **01 Septembre 2020 jusqu'au 24 Novembre 2020**.

Afin de remédier à cette fermeture, une organisation renforcée sera mise en place sur le bureau de Pont de Metz pour accueillir les clients et ce durant toute la durée des travaux.

Les horaires d'ouverture seront les suivants : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h.

## Fleurissement de la Commune

Les Saleusiens ont apprécié le fleurissement de notre Commune qui a apporté un peu de gaieté durant cette période difficile.

Félicitations à nos jardiniers pour ces belles créations.

Nous pourrons encore profiter virtuellement des couleurs de l'été sur le site de la Commune.

## Droit d'expression de l'Opposition

Les élus de la liste « Agir Ensemble » sont à la disposition des Saleusiennes et Saleusiens. A cet effet, vous trouverez leurs coordonnées ci-après : Daniel Lombard (tél : 06.74.11.90.88) – Antoine Pluquet (tél : 06.30.15.49.69) – Annie Duchêne (tél : 06.64.62.97.67).

Annie Duchêne propose une aide aux personnes qui rencontrent des difficultés dans la rédaction des courriers à destination des différents services administratifs.

Mairie de SALEUX Place de la République 80480 SALEUX Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax 03.22.33.27.29	Communauté d'agglomération Amiens Métropole Site Internet : <a href="http://www.saleux.fr">www.saleux.fr</a> Email : <a href="mailto:mairie@saleux.fr">mairie@saleux.fr</a>	Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62 (uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00) ou chaque jour férié de la veille (18h00) au lendemain matin (8h00))
Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.		